

Livret estival CSO 2026

Compétitions estival 2026

Meeting Régional d'Épreuves Combinées et Marche	2
Championnats Régionaux Epreuves Combinées et Marche	3
Meetings de zone Sud CJES.....	5
Meeting Zone Nord CJES.....	7
Championnats Régionaux LANA CJES	9
Quota jury	11
Minimas meetings de zone LANA	13
Minimas Championnats Régionaux LANA	14

Les compétitions sont organisées par catégories d'âge, conformément aux règlements fédéraux en vigueur*

*En fonction de la liste des engagés, la CSO se réserve le droit à des adaptations d'ordre pratique.



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Meeting Régional d'Épreuves Combinées et Marche

Samedi 2 et Dimanche 3 Mai 2026

1- Lieux :

- Zone Sud : Talence (33) – Stade Pierre-Paul Bernard.
- Zone Nord : Châtelleraut (86) – Stade Gaillot Sutter.

2- Présentation de l'épreuve :

- Heptathlon MIF
- Octathlon MIM
- Heptathlon CAF JUF ESF SEF
- Décathlon CAM JUM ESM SEM
- Décathlon CAF JUF ESF SEF
- 3000m marche CAF JUF ESF SEF
- 5000m marche CAM JUM ESM SEM

3- Conditions de participation pour les athlètes MI CA JU ES SE de la Ligue LANA

- Engagements libres.
- Date de fin d'engagement des athlètes : Mercredi 29 Avril 2026 à 23h59.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf demande de repêchage exceptionnelle, les athlètes devront avoir réalisés les minimas Hors Zone.

4- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE.

Une demande de droit de participation de 20€ est à effectuer en ligne au plus tard le Jeudi 23 Avril 2026 à 12h.

L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 12). Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minimas, celle-ci lui verra refusée et non remboursée.

Aucune demande hors délais ne sera acceptée.

Lien HelloAsso pour règlement des 20€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

La Ligue constituera le jury de base pour l'ensemble des compétitions mentionnées dans ce livret. Celui-ci sera complété par les jurys de clubs, conformément aux quotas définis dans ce document. Nous vous invitons à vous référer à la **page 11** afin de prendre connaissance des modalités de constitution de ce jury.

Les engagements sont à effectuer avant le Jeudi 30 Avril à 12h.



Championnats Régionaux Epreuves Combinées et Marche

Samedi 6 et Dimanche 7 Juin 2026

Brive-la-Gaillarde (19) – Stade Georges Lapeyre

1- Présentation de l'épreuve :

- Heptathlon MIF
- Octathlon MIM
- Heptathlon CAF JUF ESF SEF
- Décathlon CAM JUM ESM SEM
- Décathlon CAF JUF ESF SEF
- 3000m marche CAF JUF ESF SEF
- 5000m marche CAM JUM ESM SEM

Attention, dans le but d'une qualification aux Championnats de France du Décathlon féminin, les cadettes auront les mêmes engins et hauteur de haies que les séniors féminines.

2- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : Dimanche 31 Mai 2026
- Parution de la liste des qualifiables le Lundi 1^{er} Juin 2026.
- Confirmation d'engagements en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 3 Juin 2026 à 23h59.
- Engagement libre pour le Décathlon féminin
- Quotas minimales : 16 athlètes.

→ Voir minimas page 13.

Demande de repêchage exceptionnelle :

Avant le Jeudi 28 Mai à 12h

Une caution de 10 € par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Aucun remboursement et aucun repêchage ne sera effectué si la demande intervient alors que l'athlète n'a pas réalisé les minimas ou en est proche.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai, contactez lanasport@athlelana.fr

3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Une demande de droit de participation de 20€ est à effectuer en ligne au plus tard le Jeudi 28 Mai 2026 à 12h.

L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 13). Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minimas, celle-ci lui verra refusée et non remboursée.



Aucune demande hors délais ne sera acceptée.

Lien HelloAsso pour règlement des 20€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

La Ligue constituera le jury de base pour l'ensemble des compétitions mentionnées dans ce livret. Celui-ci sera complété par les jurys de clubs, conformément aux quotas définis dans ce document. Nous vous invitons à vous référer à la **page 11** afin de prendre connaissance des modalités de constitution de ce jury.

Les engagements sont à effectuer avant le Jeudi 4 Juin à 12h.

Le port du maillot de club est obligatoire pour cette compétition.



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Meetings de zone Sud CJES

Dimanche 7 Juin ET Dimanche 14 Juin 2026

1- Présentation de l'épreuve :

Ces meetings de Zone Sud concernent les comités 33-40-47-64 et se déroulent sur 2 demi-programme :

- **1^{ère} Journée (Dimanche 7 Juin) :** 100m-400m-1500m -100m/110m Haies- Longueur F et M – Perche M - Hauteur F - Poids F et M - Marteau F et M - Relais 4*100m
- **2^{ème} Journée (Dimanche 14 Juin) :** 200m-800m-3000/5000m-400m Haies- Triple Saut F et M - Perche F - Hauteur M - Javelot F et M -Disque F et M.

2- Lieux :

- Dimanche 7 Juin : Saint-Médard-en-Jalles (33) – Stade Robert Monseau.
- Dimanche 14 Juin : Villeneuve-sur-lot (47) – Stade Max Rousie.

3- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances :
 - o Dimanche 31 Mai 2026 pour la compétition du 7 Juin 2026.
 - o Dimanche 7 Juin 2026 pour la compétition du 14 Juin 2026.
- Parution de la liste des qualifiables :
 - o Lundi 1^{er} Juin 2026 pour la compétition du 7 Juin 2026.
 - o Lundi 8 Juin pour la compétition du 14 Juin 2026.
- Dates limites de confirmation des athlètes :
 - o Mercredi 3 Juin 2026 à 23h59 pour la compétition du 7 Juin 2026.
 - o Mercredi 10 Juin 2026 à 23h59 pour la compétition du 14 Juin 2026.

➔ **Voir minimas page 12.**

Demande de repêchage exceptionnelle :

Jour 1 – 7 Juin : avant le Jeudi 28 Mai à 12h

Jour 2 – 14 Juin : avant le Jeudi 4 Juin à 12h

Une **caution de 10 €** par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Aucun remboursement et aucun repêchage ne sera effectué si la demande intervient alors que l'athlète n'a pas réalisé les minimas ou en est proche.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai, contactez lanasport@athlelana.fr



4- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Une demande de droit de participation de 20€ est à effectuer en ligne au plus tard le Jeudi 28 Mai 2026 à 12h pour la compétition du 7 Juin et le Jeudi 4 Juin à 12h pour la compétition du 14 Juin.

L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 12). Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minimas, celle-ci lui verra refusée et non remboursée.

Aucune demande hors délais ne sera acceptée.

Lien HelloAsso pour règlement des 20€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

La Ligue constituera le jury de base pour l'ensemble des compétitions mentionnées dans ce livret. Celui-ci sera complété par les jurys de clubs, conformément aux quotas définis dans ce document.

Nous vous invitons à vous référer à la **page 11** afin de prendre connaissance des modalités de constitution de ce jury.

Les engagements sont à effectuer avant le Jeudi 4 Juin à 12h pour la compétition du 7 Juin et le Jeudi 11 Juin à 12h pour la compétition du 14 Juin.

Le port du maillot de club est obligatoire pour ces compétitions.

Séries et finales pour 100m/110m Haies, 100m et 200m : séries au bilan toutes catégories et finales par catégorie



Meeting Zone Nord CJES

Dimanche 14 Juin 2026

Parthenay (79) - Stade Jean-Claude GUION

1- Présentation de l'épreuve :

Ce meeting Zone Nord concerne les comités 16-17-19-23-24-79-87-86 et se déroule sur une journée.

2- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la Ligue LANA

- Date de réalisation des performances : le Dimanche 7 Juin 2026
- Parution de la liste des qualifiables le Lundi 8 Juin 2026.
- Confirmation des athlètes avant le Mercredi 10 Juin 2026 à 23h59.

→ Voir minimas page 12.

Demande de repêchage exceptionnelle :

Avant le Jeudi 4 Juin à 12h

Une caution de 10 € par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Aucun remboursement et aucun repêchage ne sera effectué si la demande intervient alors que l'athlète n'a pas réalisé les minimas ou en est proche.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai, contactez lanasport@athlelana.fr

3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

Demande de droit de participation de 20€ à effectuer en ligne au plus tard le Jeudi 4 Juin 2026 à 12h.

L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 12). Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minimas, celle-ci lui verra refusée et non remboursée.

Aucune demande hors délais ne sera acceptée.

Lien HelloAsso pour règlement des 20€ : [CLIQUEZ-ICI](#)



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

4 – Informations complémentaires

La Ligue constituera le jury de base pour l'ensemble des compétitions mentionnées dans ce livret. Celui-ci sera complété par les jurys de clubs, conformément aux quotas définis dans ce document.

Nous vous invitons à vous référer à la **page 11** afin de prendre connaissance des modalités de constitution de ce jury.

Les engagements sont à effectuer avant le Jeudi 11 Juin à 12h.

Le port du maillot de club est obligatoire pour cette compétition.



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Championnats Régionaux LANA CJES

Samedi 27 et Dimanche 28 Juin 2026

Talence (33) – Stade Pierre-Paul Bernard

1- Présentation de l'épreuve :

Ce Championnat est réservé aux catégories à partir de cadets.

Epreuves : 100m – 100m/110m haies – 200m – 400m – 400m haies - 800m -1500m – 3000m – 5000m – 2000m Steeple – 3000m Steeple - hauteur – longueur – triple saut – perche – javelot – marteau – poids – disque – 4x100m

- **1^{ère} Journée (Samedi 27 Juin)** : 100m – 400m – 1500m – 400m haies – 4x100m – perche F – hauteur M – longueur M – triple saut F – poids M – disque F – marteau F – javelot M
- **Samedi 27 Juin à partir de 18h45** : 2000m Steeple – 3000m Steeple - 3000m – 5000m
- **2^{ème} Journée (Dimanche 28 Juin)** : 200m – 110m haies – 100m haies – 800m – perche M – hauteur F – longueur F – triple saut M – poids F – disque M – marteau M – javelot F

2- Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue LANA

- Date limite de réalisation des performances : Dimanche 21 Juin 2026.
- Parution de la liste des qualifiés le Lundi 22 Juin 2026.
- Confirmation des qualifiés en ligne sur le site LANA avant le Mercredi 24 Juin 2026 à 23h59.

→ Voir minimas page 13.

Demande de repêchage exceptionnelle : **avant le Jeudi 18 Juin à 12h**

Une **caution de 10 €** par athlète est requise. Cette somme sera remboursée si l'athlète se présente à la compétition : [CLIQUEZ-ICI](#)

Aucun remboursement et aucun repêchage ne sera effectué si la demande intervient alors que l'athlète n'a pas réalisé les minimas ou en est proche.

Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute demande soumise après le délai, contactez lanasport@athlelana.fr



3- Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

La demande de droit de participation de 20€ est à effectuer en ligne au plus tard le Jeudi 18 Juin 2026 à 12h.

L'athlète doit obligatoirement avoir effectué les minimas Hors Ligue (Voir minimas page 13). Si l'athlète effectue une demande alors qu'il n'a pas réalisé les minimas, celle-ci lui verra refusée et non remboursée.

Aucune demande hors délais ne sera acceptée.

Lien HelloAsso pour règlement des 20€ : [CLIQUEZ-ICI](#)

4 – Informations complémentaires

La Ligue constituera le jury de base pour l'ensemble des compétitions mentionnées dans ce livret. Celui-ci sera complété par les jurys de clubs, conformément aux quotas définis dans ce document.

Nous vous invitons à vous référer à la **page 11** afin de prendre connaissance des modalités de constitution de ce jury.

Les engagements sont à effectuer avant le Jeudi 11 Juin à 12h.

Le port du maillot de club est obligatoire pour cette compétition.

5 -Règles de compétition :

Un document sera édité la semaine précédant la compétition.

Veuillez noter les premiers éléments. Confirmation 1h30 avant le début des épreuves pour les courses, afin que les startlists soient en ligne 1h avant le début de l'épreuve. Pour les concours directement sur le lieu de concours.

Il n'y a pas de confirmation requise pour les finales : les athlètes qualifiés à l'issue des séries y sont automatiquement qualifiés.

Tout(e) athlète qualifié(e) pour une finale qui ne se présente pas au départ, sera considéré(e) comme forfait pour la suite de la compétition et ne pourra pas prendre part aux autres épreuves sur lesquelles il/elle est engagé(e) pour le reste de la compétition (règle World Athletics RT 4.4).

Pour les courses de sprint (100m / 100m-110mm haies / 200m) : séries par niveau et finales par catégories.

Courses 400m et plus : finales directes par niveau



Quota jury

Pour cette saison estivale 2026, la Ligue constituera en amont le jury de base qui sera validé pour toutes les compétitions courant avril.

Ce jury porte sur les principales fonctions suivantes :

- Directeur de compétition,
- Directeur de réunion,
- Officiel elogica,
- Chef chronométrateur,
- Juge arbitre,
- Responsable starter,
- Juge arbitre sauts,
- Juge arbitre courses,
- Juge arbitre lancers.

Voir les montants d'indemnisation sur la circulaire financière.

Chaque club devra engager ses juges afin de compléter le jury, en fonction du nombre d'athlètes inscrits :

L'inscription des jurys est obligatoire sur le site LANA avant 12h, le jeudi précédant la compétition. Les juges s'inscrivant sur place ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration

Compte pour les quotas : tous les juges, y compris les aides ou ceux en formation au niveau 1, sont intégrés dans les quotas pour le calcul des pénalités.

Le directeur de réunion pourra être amené à changer les affectations des juges pour le bon fonctionnement de la compétition.

Une pénalité de 50€ sera demandée au club par juge manquant.



Le quota de jury par club est divisé par deux (arrondi à l'entier supérieur) si le club se trouve à plus de 300km (aller-retour), entre le siège du club jusqu'au lieu de la compétition. Le trajet étant basé sur l'utilisation de Michelin ou Mappy. Pour les clubs se trouvant en entente, c'est l'adresse du siège du club maître qui sera prise en compte.

Compétitions d'Épreuves Combinées :

- De 1 à 2 athlètes : 1 officiel
- De 3 à 5 athlètes : 2 officiels
- De 6 à 9 athlètes : 3 officiels
- De 10 à 15 athlètes : 4 officiels
- De 6 athlètes et + : 5 officiels

Compétitions d'épreuves individuelles :

- De 3 à 6 athlètes : 1 officiel
- De 7 à 12 athlètes : 2 officiels
- De 13 à 20 athlètes : 3 officiels
- De 21 à 35 athlètes : 4 officiels
- De 36 et plus : 5 officiels



Minimas meetings de zone LANA



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Minimas Championnats Régionaux LANA



Ligue d'Athlétisme Nouvelle Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lanasport@athlelana.fr



06 59 47 19 29

Association n°1021 déclarée le 01/03/1921 JO. P 12616 du 23/12/1971 N° de SIRET : 781 849 799 00056 Code APE : 9312Z